

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3375

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Ilot Bourdarias - Aménagement de la voie nouvelle - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus
donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havad (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3375**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Ilot Bourdarias - Aménagement de la voie nouvelle - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations en date des 18 octobre 2004 et 15 octobre 2007, le Conseil de communauté a approuvé le programme de réalisation d'une voie nouvelle de desserte de l'îlot Bourdarias à Vénissieux.

La réalisation des travaux de l'opération a été confiée à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône par voie de mandat, notifié le 5 juillet 2005.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de ce mandat avait été fixé à 692 323,55 € HT, soit 825 753,98 € TTC comprenant une rémunération du mandataire de 32 417,50 € HT, soit 38 771,33 € TTC.

A ce jour, les travaux étant achevés, conformément au programme, et l'enveloppe financière ayant été respectée, l'OPH du Rhône demande quitus de sa mission.

Le bilan de clôture du mandat présenté par l'OPH du Rhône et visé par monsieur le commissaire aux comptes établit le coût définitif à 452 239,32 € HT, soit 540 038,80 € TTC, dont 35 286,52 € HT (32 417,50 € HT augmentés des révisions), soit 42 202,67 € TTC pour la rémunération du mandataire.

Le bilan global de l'opération fait apparaître :

Dépenses	Total (en € HT)	Recettes	Total (en € HT)
travaux	361 440,25	Communauté urbaine de Lyon	447 198,95
honoraires (maîtrise d'œuvre et santé, protection, sécurité)	51 475,59		
frais généraux	3 179,64		
frais financiers	857,32		
rémunération de l'aménageur	35 286,52		
Total dépenses	452 239,32	Total recettes	447 198,95
Solde à verser		5 040,37 € HT 6 028,28 € TTC	

Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine s'acquittera du solde de la rémunération de l'OPH du Rhône, soit 5 040,37 € HT, soit 6 028,28 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 28 février 2012 et présenté par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour le mandat concernant l'aménagement de la voie nouvelle de l'îlot Bourdarias à Vénissieux.

2° - Donne quitus à l'OPH du Rhône de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de la rémunération de l'OPH du Rhône pour un montant de 6 028,28 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 15 octobre 2007 pour un montant de 830 000 € en dépenses et de 200 976 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° OP17O0967.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.